

Questions orales

[Français]

L'hon. Céline Hervieux-Payette (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, nous avons effectivement pris connaissance du rapport qui ne contredit pas les données que nous allons révéler aujourd'hui dans un rapport concernant les jeunes au Canada. En effet, les statistiques officielles révélées par Statistique Canada sont celles qui sont utilisées sur le plan international par les membres de l'OCDE. S'il y a des différences, c'est qu'elles ne tiennent pas compte du «chômage caché», des jeunes qui sont désespérés de trouver un emploi et n'en cherchent plus. Donc, comme ministre d'État à la Jeunesse j'accepte ces chiffres; je pense toutefois que le député devra reconnaître que 150 millions de dollars ont déjà été ajoutés au 1.1 milliard de dollars destinés aux jeunes. Nous espérons tout simplement que les mesures suggérées dans notre rapport qui sera déposé cet après-midi seront entérinées par les députés de l'Opposition afin que nous puissions agir aussitôt que possible.

[Traduction]

LE DISCOURS DU MINISTRE À MONTRÉAL

L'hon. John Wise (Elgin): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à M^{me} le ministre. Dois-je comprendre de sa première réponse qu'elle est d'accord avec le Conseil métropolitain... Le premier ministre suppléant fait signe que non.

M. Pepin: Personne ne l'est tout à fait.

M. Wise: Si M^{me} le ministre d'État à la Jeunesse ne croit pas que le nombre réel des jeunes Canadiens de 15 à 24 ans qui sont sans emploi est de quelque 788,000, pourquoi donc, peu après sa nomination, est-elle allée dire à Montréal que le nombre réel de ces personnes pouvait fort bien excéder 700,000? Qu'elle réponde à cela?

[Français]

L'hon. Céline Hervieux-Payette (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je pense que les chiffres exacts que nous révélons sont ceux qui nous sont fournis par les spécialistes de Statistique Canada. Le mois dernier, 463,000 personnes, selon Statistique Canada, étaient sans emploi; 106,000 étaient des «chômeurs cachés»; 250,000 travaillaient à temps partiel et n'avaient pas d'emploi permanent.

Nous acceptons donc le nombre de 800,000 environ qui est dans l'étude du «Social Planning Council». Nous ne souscrivons pas nécessairement au reste du rapport. Nous ne faisons que commenter la statistique de 800,000.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LA FUITE DES CAPITAUX—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le cours d'introduction à l'économie politique que nous a servi le ministre d'État aux Finances. Après pareil sermon, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Au cours de la campagne électorale de

1980, les libéraux nous ont promis une politique canadienne de faibles taux d'intérêt. D'après le ministre des Finances, le gouvernement ne peut rien faire pour le moment parce que notre politique en matière de taux d'intérêt est établie à Washington. Étant donné qu'à la fin des années 60 et dans les années 70 les Américains ont pris des mesures pour stopper la fuite des capitaux hors des États-Unis et protéger leurs emplois, le premier ministre suppléant nous dira-t-il pourquoi nous ne pouvons pas prendre nous aussi des mesures pour protéger notre dollar, freiner la hausse des taux d'intérêt et créer des emplois au Canada?

• (1430)

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face a demandé, en fait, si nous suivions une politique indépendante en matière de taux d'intérêt. Le député devrait savoir que nous avons réussi effectivement à combler l'écart traditionnel entre les taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada, dans la mesure où nous pouvions le faire. Nous y sommes parvenus, même si depuis un certain nombre d'années, les taux d'intérêt au Canada ont toujours été supérieurs aux taux américains de quatre ou cinq points.

C'est uniquement en raison de la vigueur de l'économie canadienne: baisse de l'inflation, augmentation des exportations et accroissement de la productivité, que nous avons pu maintenir les taux d'intérêt au Canada au niveau de ceux des États-Unis, voire même à un niveau plus bas, comme c'est le cas aujourd'hui pour le taux préférentiel. Monsieur le Président, je demande donc au député de décider alors si nous avons bel et bien respecté notre engagement.

M. Epp: Règlement.

M. MacLaren: Pour ce qui est de la seconde partie de la question du député, nous avons en fait établi un cadre qui nous permet de faire en sorte que notre politique des taux d'intérêt soit indépendante dans une certaine mesure. Mais si le député d'en face croit vraiment que la libre circulation des capitaux, des gens et de l'argent entre nos deux pays, alors que 70 p. 100 de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis, nous mette à l'abri...

Des voix: Règlement.

M. MacLaren:... des fluctuations des taux d'intérêt aux États-Unis, il se trompe royalement.

M. Broadbent: Monsieur le Président, il serait difficile d'entendre des propos plus suffisants et absurdes que ceux du ministre.

LE PRÉCÉDENT AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si, au cours des années 60 et 70, comme le ministre d'État aux Finances vient de le dire, les États-Unis ont pris des mesures pour bloquer la libre circulation des capitaux—c'est ce que les Américains ont fait, car leur gouvernement se préoccupait des emplois américains—ou pour influencer la libre circulation des capitaux afin de contenir les taux d'intérêt et de créer des emplois aux États-Unis, pourquoi le gouvernement du Canada n'en ferait-il pas autant dans l'intérêt des Canadiens?